DISTRIBUTION : Générale
J/02-04/SR/01
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale

Atelier public sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord

Le 3 octobre 2002

Albuquerque (Nouveau-Mexique)

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, M. Jon Plaut, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Albuquerque à tous les participants. Il passe en revue le programme de la journée et indique que le CCPM projette d'élaborer le lendemain, lors de sa session ordinaire 02-03, un avis au Conseil (composé des ministres fédéraux de l'Environnement — ou de leurs représentants de niveau équivalent — des trois pays de l'Amérique du Nord) sur les enjeux de l'eau douce.

Le directeur exécutif par intérim de la CCE, M. Victor Shantora, se joint au président du CCPM pour souhaiter la bienvenue aux participants, au nom de la Commission, à cette séance très importante. Il explique que l'atelier sera axé sur la participation et aura pour objet d'aider la Commission à formuler une série de recommandations au Conseil, afin de faire en sorte que les travaux effectués par la CCE dans ce domaine complexe constituent une valeur ajoutée et soient complémentaires par rapport aux activités d'autres organisations. Il ajoute que ce n'est pas par hasard que l'on a choisi de tenir cette rencontre au Nouveau-Mexique, étant donné le caractère urgent des enjeux de l'eau dans cette région de l'Amérique du Nord. Il reconnaît l'importance du rôle que jouent la Commission mixte internationale (CMI) et l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux), ainsi que l'importance de leur participation au présent atelier. Pour terminer, il signale que le récent Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a accordé une attention particulière à l'eau, en tant qu'enjeu international de première importance. Il remercie à l'avance tous les participants pour leur contribution aux travaux.

Première séance : Objectifs de la réunion, ordre du jour et travaux accomplis par la CCE jusqu'à présent

Le chef du secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M. Tim Whitehouse, indique que son équipe assurera l'élaboration d'un énoncé des options et d'une série de recommandations finales au Conseil avant la session que ce dernier tiendra en juin 2003. Il fait des observations préliminaires sur les thèmes suivants afin de mettre en contexte les délibérations de la journée :

- les disparités entre les régions riches et les régions pauvres en eau, et l'absence de corrélation entre l'abondance d'eau et la concentration démographique;

- la perturbation des ressources hydriques causée par des facteurs comme la pollution et la dérivation des eaux;
- la fragmentation des responsabilités entre divers ordres de gouvernement en matière de prise de décisions relatives à la gestion et à la répartition de l'eau;
- les enjeux liés à la tarification.

Considérées dans leur ensemble, ces questions indiquent qu'afin d'assurer l'accès à un approvisionnement sûr et suffisant en eau, il faudra que l'on adopte, à tous les échelons de gouvernement, des approches novatrices et concertées en vue de résoudre les problèmes, et il faudra que l'on mise sur la participation de la société civile. M. Whitehouse explique ensuite que la CCE est un intervenant nouveau, mais important, dans la recherche de solutions durables. Elle peut fournir des analyses de politiques dont le besoin se fait grandement sentir dans ce domaine, contribuer à déterminer la portée des enjeux et présenter des recommandations au Conseil sur le rôle approprié que la Commission pourrait jouer relativement à l'eau douce. Enfin, il signale que les résultats du présent atelier seront incorporés dans un autre document provisoire que l'on soumettra à un examen public à la mi-novembre. La version définitive de ce document et des recommandations connexes sera mise à la disposition du Conseil à la mi-février 2003.

Deuxième séance : Tour d'horizon des priorités en matière d'eau au Mexique, aux États-Unis et au Canada

Le président du CCPM présente ensuite les trois premiers intervenants, qui traiteront des questions et des priorités relatives à l'eau dans leur pays respectif.

M. Sergio Ramos, directeur de l'*Análisis Económico y Diseño de Instrumentos de Fomento* (Analyse économique et conception des outils de développement) du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique), passe en revue le cadre législatif de gestion de l'eau au Mexique. Il donne des précisions sur les principaux champs d'activité et les nouvelles orientations stratégiques de son organisme en ce qui concerne tant les questions de quantité et d'accès que la qualité de l'eau. Il décrit la complexe répartition des responsabilités entre les États et le gouvernement fédéral.

La directrice de la Direction générale des écosystèmes et des ressources environnementales d'Environnement Canada, Mme Jennifer Moore, donne une vue d'ensemble de la démarche et des priorités canadiennes. Elle explique que le gouvernement fédéral partage les responsabilités en matière d'eau avec les provinces et, dans certains cas, avec les administrations municipales ainsi que les propriétaires fonciers, ce qui rend essentielles la bonne intendance et la collaboration entre les intervenants. Les priorités du Canada comprennent les suivantes : le contrôle de la qualité depuis la source jusqu'au point de consommation; l'amélioration et la diffusion de l'information, y compris la détermination des lacunes dans les connaissances; la sensibilisation du public en ce qui concerne la conservation, la planification préventive et les risques; le changement climatique, à titre de question transsectorielle.

Le directeur par intérim de la *Water Quality Protection Division* (Division de la protection de la qualité de l'eau) de la région 6 de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), M. Oscar Ramirez, résume les priorités et les

défis du point de vue des États-Unis et fait ressortir la nécessité de mobiliser les ressources en vue d'atteindre des buts communs :

- L'eau est une ressource limitée qui n'est pas répartie uniformément.
- À mesure que les activités de surveillance s'améliorent, on constate de plus en plus de problèmes liés à la qualité de l'eau.
- Les sources ponctuelles de pollution sont à présent plus étendues — centres urbains, agriculture, foresterie, exploitation minière, etc. — et la résolution des problèmes qu'elles occasionnent nécessite davantage d'efforts. Il faut adopter une démarche holistique et s'assurer la participation des collectivités locales.
- L'administratrice de l'EPA, Mme Whitman, a demandé des crédits de 21 millions de dollars pour la réalisation d'une activité axée sur l'élaboration de solutions concernant les bassins hydrographiques désignés par les gouvernements étatiques et tribaux, notamment de solutions axées sur les mécanismes du marché.
- La multiplication des espèces envahissantes nuit à la qualité de l'eau, ce qui engendre des répercussions tant environnementales qu'économiques.
- L'infrastructure vieillissante pose d'énormes défis sur le plan financier. On estime qu'aux États-Unis, il faudra consacrer 270 milliards de dollars à la modernisation des installations de traitement et 265 milliards de dollars à l'eau potable.
- On a consacré des ressources considérables à l'évaluation de la vulnérabilité de l'eau potable aux actes de terrorisme.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations. Il les invite en outre à consulter une publication de la CCE intitulée *Rapport sur la gestion des eaux intérieures limitrophes et transfrontalières en Amérique du Nord*, qu'ils peuvent se procurer à l'arrière de la salle de réunion.

- On signale qu'au Canada, où 95 % des activités d'exploitation forestière s'effectuent selon la méthode de la coupe à blanc, les plans d'aménagement forestier ne tiennent pas compte de la valeur réelle que représentent les forêts sous l'angle de la gestion des bassins hydrographiques. De fait, les trois pays devraient réviser leurs politiques nationales sur l'exploitation forestière à la lumière de ce facteur. On fait également remarquer qu'aux États-Unis, des ressources sont disponibles – il s'agit en réalité d'une question de priorités. Actuellement, les États-Unis concentrent leur attention sur une éventuelle guerre contre l'Iraq et sur la guerre contre le terrorisme.
- Il faudrait accorder la priorité à la collecte et au traitement des eaux d'égout dans une perspective de protection de la santé humaine. Par exemple, au Nouveau-Mexique, les systèmes en place ont été conçus lorsque l'eau était considérée comme abondante et comme un moyen d'évacuer les déchets. Il faut adopter de nouvelles technologies plus économes en eau pour le traitement des déchets. Il faudrait également étudier davantage la question de la collecte des eaux de pluie en vue de leur utilisation dans les collectivités. En 2003, le Mexique sera l'hôte d'une conférence sur la collecte des eaux de pluie qui pourrait permettre à la CCE d'établir d'importants liens.
- On a grandement besoin de ressources pour sensibiliser le public à la nécessité de conserver l'eau, afin de modifier les attitudes et les comportements des citoyens. Le public manque à cet égard d'information de base.

- On demande aux représentants des gouvernements d'expliquer les politiques de leur pays respectif sur la dérivation des eaux et les exportations d'eau. Au Canada, toutes les provinces et le gouvernement fédéral ont adopté des lois interdisant les exportations d'eau. En ce qui concerne la dérivation des eaux, la CMI a reçu le mandat de formuler des avis. Aux États-Unis, les dérivations sont autorisées à l'échelon des États. Au fédéral, la *Burrow Act* (Loi Burrow) procure une certaine latitude dans le contexte des travaux de restauration des milieux humides en voie de disparition effectués en collaboration avec les gouvernements étatiques.
- Au cours du récent SMDD, on a discuté d'une proposition visant à créer un fonds fiduciaire mondial relatif à l'eau. La proposition n'a pas été adoptée; toutefois, cette formule pourrait se révéler utile, dans le contexte nord-américain, comme façon d'attirer les investissements de l'entreprise privée.
- On décrit un projet réalisé au Nouveau-Brunswick (Canada) qui consiste à recueillir de l'information écologique en collaboration avec les membres des collectivités. Les résultats indiquent que la collecte d'information est une très bonne façon de sensibiliser les gens. Cette formule offre également des possibilités de mise en commun des renseignements et des points de vue à l'échelon communautaire en vue de sensibiliser et d'informer les gouvernements.

Troisième séance : Questions relatives aux eaux frontalières

Le président de la section américaine de la CMI, M. Dennis Schornack, fait un tour d'horizon complet du mandat de la CMI et de ses activités récentes; il conclut que la CMI représente le « service d'urgence 911 » dans le domaine des eaux frontalières.

M. Bobby Ybarra, représentant l'IBWC, fait l'historique détaillé des traités américano-mexicains relatifs aux eaux frontalières, ainsi que des relations juridiques et des accords de coopération entre les deux pays. Il conclut en indiquant que, selon les prévisions, la population frontalière est censée doubler au cours des 20 prochaines années pour passer à 24 millions d'habitants, ce qui confère un véritable caractère d'urgence aux problèmes déjà très graves que pose l'eau le long de la frontière et dans le cadre de la gestion binationale de grands cours d'eau transfrontaliers comme le fleuve Colorado et le réseau Rio Grande/Río Bravo.

M. Polioptro Martínez, coordonnateur des questions frontalières à la *Comisión Nacional del Agua* (CNA, Commission nationale de l'eau), fait remarquer à quel point il est difficile de résumer les enjeux complexes liés aux eaux frontalières. Il est d'avis que la croissance démographique sera le principal élément moteur de l'action. Les aquifères le long de la frontière sont déjà surexploités. De nombreux organismes s'occupent des questions relatives à l'eau le long de la frontière américano-mexicaine. Il faudra adopter une vision et des objectifs communs.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations :

- Il ne faut pas perdre de vue l'ensemble du tableau. Nous avons déjà excédé la capacité de la planète d'approvisionner en eau une population qui croît sans cesse. Les politiques et les traités doivent tenir compte de la capacité d'approvisionnement, sans quoi les disparités s'accentueront. On doit s'employer à travailler auprès des collectivités en vue de réduire la consommation. Il faudra trouver des solutions novatrices et l'on devrait entreprendre les

travaux dès à présent, par exemple, sur le dessalement de l'eau pour les utilisations agricoles et industrielles.

- La « fédéralisation » des ressources hydriques pourrait conduire à l'adoption de mégaprogrammes.
- La CCE, en sa qualité d'organisation trinationale, pourrait jouer un rôle très utile en menant des recherches et en recueillant de l'information dans le but de compléter les travaux effectués par d'autres organisations. Il serait très utile que la Commission rassemble l'information en provenance des trois pays ou des organisations frontalières, puis élabore une méthode de vérification et de contrôle de la qualité pouvant être appliquée à l'échelle binationale ou trinationale.
- La CCE peut jouer un rôle important à titre d'organe chargé de recueillir de l'information et d'en faire la synthèse, de déterminer les lacunes dans les données et de travailler à la constitution d'une base d'information où seraient regroupées des données compatibles sur les bassins hydrographiques nord-américains.
- On doit inclure dans le discours sur la gestion de l'eau la notion de la conservation dans l'intérêt des écosystèmes.
- Les écosystèmes sont en détresse. De nombreuses espèces indigènes sont maintenant disparues ou sont en voie d'extinction (on donne l'exemple du mené d'argent). Le Rio Grande est à toutes fins utiles un fossé de drainage pour les eaux d'irrigation. Dans ce contexte, comment peut-on s'attaquer à ces problèmes alors qu'au même moment, d'importantes populations, comme celles de la région d'El Paso/Juárez, font face à des crises en matière d'eau potable?
- On fait remarquer que les peuples autochtones n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes intérêts spéciaux dans les trois pays, et l'on pose les questions suivantes : comment la CMI et l'IBWC traitent-elles ces questions, et les deux commissions binationales ont-elles des conseils à donner à la CCE sur la façon d'intégrer les questions relatives aux Autochtones au débat sur l'eau douce? Le représentant de l'IBWC répond que chaque pays traite les questions touchant les Autochtones à l'intérieur de sa propre sphère de compétence et qu'aucune question internationale n'a été soulevée jusqu'à présent en ce qui concerne les droits de propriété. Le représentant de la CMI répond que son organisme n'a pas de rapports directs avec les peuples autochtones; cependant, les Autochtones sont représentés au sein des conseils d'étude. Il donne le récent exemple d'une étude portant sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario, où la participation de la tribu de Saint-Regis s'est révélée très utile. Il signale que la participation des Autochtones ne repose pas sur la question des droits.
- On demande également à la CMI et à l'IBWC comment elles coopèrent sur le plan des démarches conjointes ou des enseignements tirés de l'expérience. Le représentant de l'IBWC répond que, grâce à de récents efforts de la CCE, les deux commissions binationales ont amorcé un dialogue sur des enjeux communs comme les inondations et les espèces envahissantes. Le représentant de la CMI se dit également d'avis que la CCE a constitué une tribune permettant les communications entre les deux commissions binationales.
- On demande à la CMI et à l'IBWC si la CCE peut jouer un rôle à l'égard des espèces exotiques, compte tenu du fait que les deux commissions binationales réalisent déjà des programmes dans ce domaine. Le représentant de la CMI répond que les espèces aquatiques ont été désignées comme représentant la principale menace à la productivité biologique des Grands Lacs. La CCE pourrait jouer un rôle en faisant pression en faveur de l'adoption de normes communes visant le transport maritime. Le représentant de l'IBWC exhorte la CCE à

se pencher sur la question de l'harmonisation de la collecte de données et des méthodes de lutte contre les espèces envahissantes.

Quatrième séance : Examen du rapport sommaire de la CCE sur les enjeux de l'eau douce

M. Tim Whitehouse, de la CCE, présente les membres du groupe d'étude chargé de cette question : M. Greg Thomas, Mme Adele Hurley, Mme Joanna Kidd et M. Manuel Contijoch Escontria. Il explique que l'on a demandé à cette équipe de recueillir de l'information et de procéder à des analyses des politiques dans trois domaines :

- les préoccupations environnementales à caractère régional;
- la prévention des différends commerciaux;
- l'application des lois sur l'environnement.

Il fait remarquer que la CCE ne gère pas les ressources hydriques et ne réalise pas de projets dans ce secteur. Les champs d'action où les travaux de la Commission peuvent se révéler les plus efficaces sont les suivants : mettre en lumière un enjeu environnemental, faire porter l'attention sur celui-ci et aider les artisans des politiques, les gestionnaires et les citoyens à prendre de meilleures décisions. Il souligne que, dans le contexte de l'eau douce, la CCE devra compléter et soutenir des travaux dont d'autres organisations se chargent déjà. La Commission peut jouer un rôle utile en évaluant la mise en œuvre de stratégies à court et à long termes afin de déterminer si des changements sont survenus.

M. Greg Thomas, au nom du groupe d'étude, passe en revue le rapport sommaire et se concentre sur les options qui y sont énoncées. Il explique que toutes les options ont une caractéristique commune : elles visent à faire en sorte que la CCE apporte des éléments d'information utiles sur l'exploitation durable des ressources en eau douce, sans susciter de controverses additionnelles. Les sept options sont les suivantes :

Option A : Réseau d'information sur l'eau douce en Amérique du Nord : Un portail d'accès aux données sur l'eau douce
Selon cette option, on créerait un portail Internet qui permettrait à l'utilisateur de consulter une carte, élaborée à l'aide d'un système d'information géographique, donnant accès aux données et à l'information existantes sur l'eau douce.

Option B : Rapport sur l'état des eaux souterraines
Ce rapport se fonderait sur des données et de l'information existantes pour documenter l'état des eaux souterraines en Amérique du Nord; on y examinerait les dimensions suivantes : approvisionnement, utilisation, gestion, pressions exercées, salubrité.

Option C : Structures de gestion efficace des bassins hydrographiques transfrontaliers
Ce projet viserait à déterminer les mesures requises pour assurer une gestion efficace et intégrée des ressources hydriques transfrontalières, et à examiner des moyens d'élargir le rôle des institutions de gestion existantes afin de permettre une gestion intégrée de l'eau.

Option D : Techniques abordables d'amélioration de la gestion de l'eau
Ce projet aurait pour objet de répertorier et d'analyser les modes d'application actuels et les possibilités futures de diverses techniques abordables d'amélioration de la gestion de l'eau.

Option E : Outils économiques favorisant l'utilisation rationnelle de l'eau
Ce projet viserait à répertorier et à analyser les modes d'application actuels et les possibilités futures d'outils économiques favorisant la conservation de l'eau dans le secteur agricole.

Option F : Possibilités de restauration de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des eaux
Ce projet aurait pour objet d'examiner les possibilités d'intégration de l'amélioration de l'environnement aux projets d'exploitation des ressources hydriques, particulièrement dans les régions frontalières américano-mexicaine et canado-américaines.

Option G : Politiques, approches réglementaires et normes relatives à la qualité de l'eau en Amérique du Nord
Ce projet viserait à examiner les diverses politiques, approches réglementaires et normes appliquées. On examinerait notamment les questions suivantes : incidences sur la santé, indices de la qualité de l'eau, adoption de normes par opposition à des recommandations ou lignes directrices, conséquences de l'harmonisation.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations :

- Aux pages 183 et 184 du document de la CCE intitulé *Rapport sur la gestion des eaux intérieures limitrophes et transfrontalières en Amérique du Nord*, on énonce des options concernant l'approvisionnement en eau dans un contexte de graves pénuries (exportations de grandes quantités d'eau). Ces options sont très controversées et l'on devrait épuiser toutes les autres possibilités avant de songer à les appliquer. Est-ce la voie dans laquelle nous nous engageons?
- La CCE ne se prononce pas sur les questions de politique, mais vise à étoffer les connaissances sur les outils, les techniques et les options qui permettraient d'améliorer la gestion. En dernière analyse, ce sont les gouvernements qui auront à prendre les décisions sur les politiques.
- Il importe de bien déterminer la nature des auditoires cibles avant de créer des portails d'information (option A).
- Il faut transformer les attitudes. Le langage employé dans l'énoncé des options est alarmant. La plupart des décisions concernant les prélèvements d'eau sont fondées sur les utilisations et les besoins des populations humaines. La nature et les espèces sauvages ne sont pas clairement prises en compte dans l'évaluation. La CCE peut jouer un rôle en soulignant tout d'abord ce lien dans ses travaux sur la biodiversité, et en donnant ensuite des conseils sur la façon de modifier les processus décisionnels afin que l'on accorde l'importance voulue à ces autres besoins. Aucune autre organisation ne joue un rôle de ce genre.

- Il faut adopter une approche où les facteurs écologiques, sociaux et économiques sont entièrement intégrés afin de pouvoir évaluer comment un changement survenant dans un domaine a des incidences sur les autres. La reconnaissance de la pleine valeur économique de l'eau comme ressource — et non pas simplement comme bien de consommation humaine — représenterait un outil intéressant.
- Un participant fait des commentaires sur chacune des options :
  - Option A : Il faudrait effectivement définir l'auditoire avant d'engager des dépenses. Toutefois, l'idée est intéressante. Le portail montrerait rapidement à quel point l'information est souvent de qualité médiocre, et pourrait servir de point de départ à la promotion de l'amélioration des activités de surveillance et de collecte de données.
  - Option B : Comme ci-dessus. Le rapport illustrerait les lacunes dans nos connaissances.
  - Option C : Le participant se demande pourquoi on se concentre uniquement sur les eaux transfrontalières. Pourquoi ne pas étendre le projet à l'ensemble de la région nord-américaine? Les questions relatives à l'eau relèvent surtout de la politique et du partage des compétences. Si l'on choisit cette option, il sera très important de consulter tous les organismes existants.
  - Option D : Cela représente un bon créneau pour la CCE.
  - Option E : Il s'agit également d'un bon créneau pour la Commission. Cela permettrait de rassembler toute l'information et de la mettre à la disposition des intéressés.
  - Option F : Il faudrait que la Commission coordonne soigneusement ses activités avec celles des gouvernements.
  - Option G : Cela représente un bon créneau pour la CCE.
- Un participant s'inquiète du fait que la plupart des options concernent la réalisation d'études et l'établissement de rapports, ce qui donne l'impression que l'on part de zéro. On devrait mettre rapidement en commun l'expérience acquise par les organismes existants, puis passer à l'élaboration de solutions et de plans d'action.
- Il ne faut pas non plus oublier que l'application et l'observation des lois continueront d'être des facteurs clés et que les législateurs, à tous les échelons de gouvernement, auront à jouer un rôle fondamental. Au bout du compte, il s'agit d'une question de volonté politique.
- Du fait de son mandat trinational, la CCE peut analyser des technologies et relier celles-ci aux activités de gestion.
- Les responsabilités en matière de surveillance et d'inspection devraient être conférées à des organismes indépendants.
- Le secteur de l'agriculture est le plus important consommateur d'eau. Manifestement, il faut réduire la consommation, et non pas rechercher de nouvelles sources d'eau. L'adoption de politiques de réduction de la consommation dans tous les secteurs est absolument essentielle.
- Un autre participant formule des commentaires sur chaque option. Les options A, E et G sont les plus intéressantes pour la CCE. À propos de l'option A, la Commission a déjà acquis une grande expérience dans le domaine; l'option E relève clairement du mandat de la Commission; enfin, l'option G porte sur des travaux qui sont nécessaires et que la Commission est bien placée pour réaliser. L'option B serait très difficile à mettre en œuvre. Par exemple, l'information nécessaire n'existe pas au Canada. À propos de l'option D, on devrait mettre l'accent sur la réduction de la demande, et non pas simplement sur sa gestion.
- Parmi les autres thèmes que l'on pourrait envisager, on compte les espèces envahissantes, les solutions en matière de financement de l'infrastructure et l'attribution de leur pleine valeur aux ressources aquatiques.

- Le monde devient de plus en plus petit et la fécondation réciproque des idées et des initiatives joue un rôle important. Toute activité de la CCE devrait prendre en compte le processus de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Tous les pays travaillent à élaborer d'ici 2005 des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle de l'eau. L'équité entre les sexes et les connaissances des peuples autochtones sont des éléments du processus de l'ONU; la CCE pourrait tirer parti de l'expérience acquise dans ce contexte. Si l'on crée un portail d'information, ce devrait être en vue de soutenir l'élaboration de politiques. Il faudrait que l'on puisse faire des recoupements avec des éléments d'information comme la croissance démographique. Le dessalement est une question extrêmement controversée; ce n'est pas un procédé écologique et cela a constitué un sujet brûlant au SMDD.
- Le langage que l'on choisit d'utiliser a des composantes idéologiques. Il faut prendre le virage d'une utilisation plus rationnelle, au lieu de se borner à gérer la consommation humaine. L'accès à une eau saine et potable et les mesures sanitaires représentent des préoccupations clés et sont des indicateurs clairs dans le domaine de la santé des enfants, lequel constitue une question d'intérêt prioritaire pour la CCE.
- Tout processus de collecte et de mise en commun de l'information devrait refléter les besoins des collectivités et miser sur leur participation active.
- À propos de l'option D, la CCE pourrait parrainer une foire commerciale, ou une activité analogue, en collaboration avec des partenaires commerciaux.
- Les rapports de la série *À l'heure des comptes*, par exemple, ont mis en lumière les rejets et les transferts de polluants et ont servi de base à des activités de promotion et de défense de l'environnement. Si l'on crée un portail, ce devrait être du point de vue de la fourniture de l'information qui est la plus opportune pour les utilisateurs.
- L'eau a une signification religieuse chez de nombreux peuples autochtones. L'eau devrait être « gratuite ». Tout processus de gestion de l'eau doit respecter la diversité culturelle. On devrait rémunérer et soutenir les autochtones qui tentent de protéger les ressources hydriques, plutôt que de centrer l'attention sur la perception de frais auprès des gens pour leur consommation d'eau.

Levée de la séance

M. Tim Whitehouse remercie tous les participants pour leur contribution à une séance très productive. On examinera attentivement tous les commentaires recueillis. Il indique en outre aux participants qu'ils ne doivent pas hésiter à téléphoner ou à écrire pour faire, s'il y a lieu, des observations additionnelles.

Le président signale que l'on rédigera un compte rendu de la séance qui sera affiché sur le site Web de la CCE. Il remercie également les intervenants, les participants, les membres du personnel de la CCE et les interprètes, puis il lève la séance.